



# BÂTIR POUR LA LONGÉVITÉ : UNE FEUILLE DE ROUTE COOPÉRATIVE POUR UN CANADA RÉSILIENT

RECOMMANDATIONS POUR LE BUDGET  
FÉDÉRAL DE 2026



AVRIL 2026

Le Canada a amorcé l'année 2026 à un point charnière sur le plan économique. Les pressions persistantes liées au coût de la vie, la crise du logement qui perdure, une productivité en retard et l'instabilité des marchés mondiaux font grimper les coûts et mettent en lumière des vulnérabilités régionales et sectorielles. La volatilité géopolitique, les perturbations liées au climat et l'évolution des dynamiques commerciales resserrent les marges tant pour les ménages que pour les entreprises – ce qui complique la planification, ralentit l'investissement et met à l'épreuve la résilience économique.

La force économique du Canada a toujours reposé sur sa population et son esprit entrepreneurial. Pourtant, nous n'atteignons pas notre plein potentiel économique : actuellement, davantage d'entreprises quittent le marché qu'il ne s'en crée, ce qui témoigne d'un recul de l'entrepreneuriat à l'échelle du pays.<sup>1</sup> Les entreprises peinent à investir et à prendre de l'expansion, et les Canadiens en ressentent les effets au quotidien. Selon une étude d'Abacus réalisée en 2025, 90 % des Canadiens estiment que des éléments essentiels comme des emplois de qualité, l'accès aux soins de santé et le logement sont plus difficiles à obtenir qu'auparavant.<sup>2</sup> À cela s'ajoute le fait que les trois quarts des propriétaires d'entreprises prévoient prendre leur retraite au cours de la prochaine décennie, ce qui menace la pérennité de services communautaires essentiels et pourrait entraîner la perte de millions d'emplois.<sup>3</sup>

Les coopératives constituent une solution structurelle à la conjoncture actuelle. En tant que catalyseurs économiques appartenant aux communautés et actifs dans de nombreux secteurs, les entreprises coopératives font partie intégrante du paysage social et économique du Canada depuis plus de 150 ans. Elles agissent comme des moteurs essentiels de résilience locale en créant des emplois de qualité, en favorisant la propriété locale et en réinvestissant dans les communautés où elles sont implantées.

## Les coopératives propulsent l'économie en

- **Assurant la souveraineté économique** : En privilégiant la propriété locale, les coopératives veillent à ce que les profits et le pouvoir décisionnel demeurent ancrés au Canada.
- **Stimulant la productivité et l'innovation** : Les coopératives sont des innovatrices reconnues, surpassant les PME traditionnelles tant en matière de taux d'innovation (39 % contre 28 %) que d'adoption de technologies avancées (17,4 % contre 13,7 %).<sup>4</sup>
- **Stabilisant les marchés** : En période de volatilité, le modèle coopératif « au prix coûtant » agit comme un stabilisateur anti-inflationniste, en offrant des coûts prévisibles dans des secteurs essentiels comme le logement.

Les Canadiens reconnaissent cet avantage. Plus de 14 millions de Canadiens sont membres d’au moins une coopérative, caisse populaire, coopérative de crédit ou mutuelle, et une forte majorité d’entre eux (81 %) considèrent les coopératives comme une solution clé à certains des plus grands défis du pays, notamment en matière d’abordabilité et d’inégalités. Dans un contexte marqué par la volatilité et l’incertitude, les coopératives se démarquent de plus en plus comme des institutions capables d’offrir ce que recherchent les Canadiens : stabilité, contrôle local, équité et une véritable voix dans les décisions économiques. Autrement dit, les coopératives s’imposent comme un modèle de confiance, capable de durer et d’évoluer en période d’incertitude.

Le secteur coopératif est prêt à collaborer avec le gouvernement du Canada pour faire avancer le programme Bâtir un Canada fort. Dans le budget de 2026, le gouvernement peut libérer ce potentiel en facilitant le financement des coopératives, en simplifiant leur accès aux marchés publics et en améliorant la mesure de leur impact. En harmonisant les politiques d’approvisionnement, en modernisant les règles fiscales et en améliorant la disponibilité des données, nous pouvons rétablir des conditions équitables et accélérer les progrès en matière de logement, de relève d’entreprise et de résilience régionale.

**En tant que porte-parole national de référence des coopératives et des mutuelles, Coopératives et mutuelles Canada (CMC) recommande six mesures à fort impact pour assurer la pérennité de la croissance du Canada.**



## Recommandation 1 : Créer un fonds d'investissement coopératif

**Ce que cela fait :** Cette recommandation propose une capitalisation fédérale initiale de 100 millions de dollars (versée en tranches sur cinq ans) afin de lancer un fonds national dédié aux coopératives, conçu spécifiquement pour soutenir les démarrages, l'expansion et les conversions d'entreprises. Le Fonds offrira du capital remboursable adapté aux réalités de propriété et de croissance des coopératives. L'investissement fédéral agira comme un « investissement de base », réduisant le risque afin d'attirer un effet de levier supplémentaire de 2:1<sup>6</sup> provenant de capitaux privés et communautaires alignés sur ces valeurs.

**Pourquoi cela propulse l'économie :** Au-delà de son rôle de soutien aux communautés les plus à risque, ce Fonds constitue un outil stratégique pour la souveraineté économique et le développement de la propriété d'entreprises au pays. En corrigeant le désalignement structurel au sein de l'écosystème du capital au Canada, ce Fonds agirait comme un levier puissant pour accroître la propriété nationale et assurer la productivité à long terme de l'économie canadienne.

- **Accroître la propriété canadienne :** Le Fonds fournira le capital patient nécessaire pour lancer et faire croître des coopératives, qui se révèlent plus innovantes que les PME traditionnelles. Les données montrent que 39 % des coopératives sont considérées comme innovantes, comparativement à 28 % des PME classiques, et qu'elles adoptent davantage les technologies avancées (17,4 % contre 13,7 %) – ce qui en fait des moteurs clés d'une économie innovante.<sup>7</sup>
- **Faciliter les conversions d'entreprises en coopératives :** Le Fonds appuiera la conversion d'entreprises en coopératives en offrant le financement essentiel permettant aux employés de racheter des entreprises auprès de propriétaires partant à la retraite. Cette approche s'appuie sur les conclusions du rapport *Business Conversion to Co-operatives in Canada: A Landscape Report (2024)*, dirigé par le Marcelo Vieta, qui analyse plus de 400 conversions réussies et démontre que les rachats coopératifs constituent une voie solide, mais encore sous-utilisée, pour assurer la continuité des entreprises tout en préservant la capacité productive des communautés locales.
- **Renforcer la souveraineté économique régionale :** Étant ancrées dans leur milieu, les coopératives permettent de maintenir les profits et le pouvoir décisionnel au Canada, renforçant ainsi les chaînes d'approvisionnement régionales et la stabilité économique. Les données indiquent que leur taux de survie est près du double de celui des PME traditionnelles, garantissant que les investissements publics soutiennent une stabilité régionale à long terme.<sup>8</sup>

## Recommandation 2 : Élargir l'accès à la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE)

**Ce que cela fait :** Cette recommandation propose une modification ciblée de l'article 125 de la Loi de l'impôt sur le revenu afin de garantir que toutes les coopératives admissibles et les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) appartenant à leurs membres – au-delà des secteurs de l'agriculture et des pêches – puissent avoir accès à la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE). À l'heure actuelle, des règles fiscales introduites en 2016 (projet de loi C-29) classent involontairement les revenus tirés d'une coopérative comme du « revenu déterminé de société », ce qui limite la capacité d'un membre à demander la DAPE. Cette modification permettrait d'harmoniser le traitement fiscal des coopératives dans l'ensemble des secteurs, rétablissant ainsi des conditions équitables pour les entrepreneurs coopératifs au Canada.

**Pourquoi cela propulse l'économie :** L'élargissement de l'accès à la DAPE élimine un obstacle structurel à la croissance, en veillant à ce que les entrepreneurs qui choisissent le modèle coopératif ne soient pas désavantagés par rapport aux sociétés privées traditionnelles. Cela se traduit notamment par :

- **Éliminer les freins à la croissance :** À l'heure actuelle, le traitement fiscal en vigueur crée un important désincitatif pour les SPCC à adhérer à une coopérative ou à y demeurer, puisqu'il les place en situation de désavantage fiscal direct par rapport aux PME traditionnelles. Le rétablissement de l'accès à la DAPE permettra de s'assurer que les entrepreneurs ne soient pas injustement pénalisés par un taux d'imposition plus élevé simplement parce qu'ils choisissent une structure d'entreprise coopérative.
- **Libérer du capital pour le réinvestissement :** Le rétablissement de la DAPE permettra aux membres de coopératives de bénéficier d'un taux d'imposition combiné fédéral-provincial d'environ 9 % à 13 %, plutôt que du taux général de 27 % actuellement appliqué aux revenus tirés par l'entremise de la coopérative.<sup>9</sup> Cette correction éliminera une pénalité fiscale involontaire de 14 à 18 %, libérant ainsi directement du capital que les membres pourront réinvestir dans l'équipement, les technologies, la création d'emplois locaux et d'autres priorités.





- **Encourager un entrepreneuriat inclusif** : Assurer la neutralité sectorielle du régime fiscal incitera davantage de Canadiens à adopter le modèle coopératif, reconnu pour sa résilience, afin de répondre à des défis locaux – en particulier dans les régions rurales ou mal desservies.
- **Validation par les experts** : Cette proposition s’inscrit dans les recommandations de longue date du comité mixte sur la fiscalité de l’Association du Barreau canadien et de CPA Canada visant à corriger des distorsions techniques qui pénalisent les modèles d’entreprises à propriété collective.<sup>10</sup> Elle confirme qu’il s’agit d’un ajustement nécessaire de la Loi de l’impôt sur le revenu afin d’assurer son bon fonctionnement pour l’ensemble des petites entreprises.

### **Recommandation 3 : Rendre permanente l’exonération de 10 millions de dollars au titre de l’impôt sur les gains en capital pour les conversions d’entreprises en coopératives de travailleurs et en fiducies d’actionariat des employés (FAE)**

**Ce que cela fait** : Cette recommandation vise à inscrire de façon permanente une exonération fiscale pour les vendeurs dans le cas de transactions admissibles vers des coopératives de travailleurs et des fiducies d’actionariat des employés (FAE). Étant donné qu’une planification de relève efficace nécessite souvent un horizon de cinq ans, une exonération permanente offre la certitude réglementaire nécessaire pour inciter les propriétaires à s’engager dans ces modèles – alignant ainsi le Canada sur des pays comparables comme les États-Unis et le Royaume-Uni.

**Pourquoi cela propulse l’économie** : L’actionariat des employés constitue un levier clé pour préserver la souveraineté économique du Canada. En créant un incitatif puissant pour que les propriétaires vendent leur entreprise à leurs employés – et la convertissent en coopérative de travailleurs plutôt que de la céder à des concurrents externes ou à des sociétés de capital-investissement – cette politique permet de maintenir les entreprises au pays, en ancrant la propriété, les investissements et les revenus au Canada. Elle contribue directement à contrer le déclin de l’entrepreneuriat et la vague de départs à la retraite qui s’annonce. Un rapport publié en 2023 par la Fédération canadienne de l’entreprise indépendante indique que plus de 75 % des propriétaires de PME canadiennes – représentant plus de 2 000 milliards de dollars d’actifs – prévoient se retirer d’ici 2033, alors que moins de 10 % disposent d’un plan de relève.<sup>11</sup>



L'exonération de l'impôt sur les gains en capital offre une solution stratégique aux fermetures d'entreprises, en évitant la perte d'acteurs clés dans les communautés et d'emplois essentiels. Au-delà de la simple préservation, le passage à l'actionnariat des employés et des travailleurs génère des retombées mesurables :

- **Productivité démontrée** : Plus de 100 études menées dans plusieurs pays montrent que l'actionnariat des employés améliore la productivité, les salaires et la stabilité d'emploi.<sup>12</sup>
- **Incitatifs alignés** : Ce modèle repositionne les travailleurs comme des acteurs à part entière du succès de l'entreprise, les incitant à favoriser l'innovation et la croissance à long terme.<sup>13</sup>

## Recommandation 4 : Renforcer le logement coopératif

**Ce que cela fait** : Cette recommandation vise à assurer la viabilité à long terme du système de logement au Canada en combinant la création de nouvelles unités avec la protection du parc de logements abordables existant. Plus précisément, elle propose de prioriser le logement coopératif dans le cadre opérationnel de Maisons Canada. Afin de prévenir la perte de logements abordables actuels, elle recommande également de prolonger à court terme l'aide fédérale au loyer dans le cadre de l'Initiative fédérale de logement communautaire (IFLC) et de l'Initiative canadienne de logement communautaire, au-delà de leur échéance de 2028, et de faire évoluer ces mesures vers un programme permanent garantissant un soutien locatif aux ménages à faible revenu.

**Pourquoi cela propulse l'économie** : Une économie forte et productive repose sur une main-d'œuvre stable – et cette stabilité dépend d'un accès à un logement prévisible, à l'abri des fluctuations extrêmes du marché. En intégrant le modèle coopératif dans le mandat de la société d'état Maisons Canada, le gouvernement peut s'appuyer sur un partenaire de prestation à forte capacité, qui construit et exploite des logements au prix coûtant, maximisant ainsi l'impact de chaque dollar public investi. Cette approche permet de considérer le logement non seulement comme un bien social, mais aussi comme un levier économique, comme en témoignent ses retombées sur la productivité nationale, l'efficacité budgétaire et la stabilité régionale :

- **Stimuler la productivité nationale** : Les recherches démontrent qu'en augmentant la part de logements hors marché au Canada afin d'atteindre le seuil de référence international – soit 7 % du parc immobilier total selon l'OCDE – le pays pourrait ajouter entre 67 et 136 milliards de dollars à son PIB d'ici 2030.<sup>14</sup>

- **Protéger l'investissement fédéral** : La prolongation de l'Initiative fédérale de logement communautaire (IFLC) constitue une mesure défensive essentielle. Elle permettra d'éviter un gain « net nul », où les bénéfices des nouvelles constructions réalisées dans le cadre de Maisons Canada seraient annulés par la perte de logements existants profondément abordables, protégeant ainsi des milliards de dollars d'investissements publics déjà engagés.
- **Efficacité dans le déploiement à grande échelle** : À mesure que Maisons Canada évolue vers son rôle autonome de société d'État, les coopératives offrent une structure de gouvernance éprouvée et axée sur la mission, capable d'agir comme partenaire opérationnel pour les projets fédéraux de logements abordables et communautaires à grande échelle. Ce partenariat garantira que ces nouveaux projets demeurent des actifs appartenant aux communautés, plutôt que de devenir des biens spéculatifs.

## Recommandation 5 : Faire progresser l'approvisionnement social et la stratégie « Achetez canadien » par l'entremise des coopératives et d'autres formes d'entreprises sociales

**Ce que cela fait** : Cette recommandation vise à intégrer pleinement les coopératives et les entreprises sociales dans le cadre de la politique « Achetez canadien » dotée d'un budget de 186 millions de dollars. Maintenant que l'élargissement du seuil à 5 millions de dollars (en vigueur depuis juin 2026) a accru la portée de la politique, le gouvernement devrait :

- **Établir des cibles obligatoires de valeur sociale** : S'appuyer sur le cadre actuel en instaurant un statut de « fournisseur privilégié » ou des cibles obligatoires pour les coopératives et les entreprises sociales, à l'image du mandat de 5 % en matière d'approvisionnement autochtone.
- **Intégrer des critères axés sur la mission dans la composante de 25 % de « valeur canadienne »** : Inclure officiellement la « propriété communautaire » et le « réinvestissement local des profits » comme critères à forte pondération dans l'évaluation des contrats fédéraux.
- **Optimiser le Programme d'approvisionnement auprès des petites entreprises** : Orienter un volet dédié du programme de 79,9 millions de dollars – désormais en vigueur – vers l'assistance technique afin d'aider les coopératives et les entreprises sociales à maintenir leur rôle dans les chaînes d'approvisionnement fédérales.



**Pourquoi cela stimule l'économie :** L'approvisionnement social est un levier à coût neutre qui permet de faire en sorte que « Achetez canadien » signifie aussi « restez canadien ». En privilégiant les coopératives, le gouvernement ancre la richesse dans les communautés locales et maximise le rendement de chaque dollar public investi. Cela permet notamment de tirer parti de :

- **L'avantage de stabilité :** Les coopératives ont deux fois plus de chances de réussir à long terme, avec un âge moyen de 44 ans, comparativement à 18 ans pour les PME traditionnelles.<sup>15</sup>
- **Efficiences budgétaires :** En orientant les dépenses vers des fournisseurs nationaux résilients comme les coopératives, le gouvernement peut tirer parti des budgets d'approvisionnement existants pour faire progresser les objectifs de Bâtir des communautés fortes – notamment le développement régional et la formation de la main-d'œuvre – sans nécessiter de nouvelles dépenses ministérielles.



## Recommandation 6 : Mettre en place une infrastructure nationale de données sur les coopératives

**Ce que cela fait :** Cette recommandation vise un investissement fédéral ciblé afin de créer un carrefour de connaissances et d'innovation coopératives, chargé de recueillir, d'analyser et de diffuser des données désagrégées, opportunes et propres aux différents secteurs. Cette infrastructure appuiera l'amélioration de la collecte de données à l'échelle nationale sur les coopératives, permettant de suivre les tendances longitudinales, les contributions économiques et les retombées systémiques, tout en développant des cadres cohérents de mesure de l'impact à l'échelle de l'écosystème coopératif.

**Pourquoi cela propulse l'économie :** Exploiter pleinement le potentiel du modèle coopératif exige de combler un important « déficit de visibilité » dans les cadres actuels de politiques et de programmes. En l'absence d'une intégration explicite dans les systèmes de données gouvernementaux, les coopératives sont souvent exclues des stratégies économiques, ce qui limite leur accès aux leviers favorisant l'innovation et la croissance. Ces lacunes ont été confirmées lors des consultations liées à la Motion M-100, qui ont identifié les manques de données comme des obstacles majeurs à l'intégration des coopératives dans les priorités nationales.

Bien que Statistique Canada fournisse des données macroéconomiques essentielles, celles-ci sont souvent diffusées avec un certain décalage et fortement agrégées, ce qui limite l'analyse des besoins en temps réel et des impacts régionaux. CMC est idéalement positionnée pour combler cette lacune en élargissant sa base de données existante en une infrastructure numérique robuste afin de :

- **Accroître l'efficacité des interventions fédérales** : La modernisation de la collecte de données sur les coopératives permettra de maximiser les retombées des investissements fédéraux en veillant à ce que les programmes reposent sur des données probantes et répondent aux besoins du marché. Elle permettra également au gouvernement de repérer et d'éliminer des obstacles législatifs et réglementaires précis à la croissance, en passant d'une approche fondée sur des instantanés statiques à une approche axée sur les données visant à libérer le plein potentiel économique des coopératives.
- **Normaliser la mesure de l'impact** : L'investissement dans des cadres de mesure d'impact cohérents et pratiques permettra d'obtenir une compréhension commune de la façon dont les coopératives réinvestissent localement, renforcent la résilience régionale et soutiennent les chaînes d'approvisionnement nationales.



## CONCLUSION

Le Canada est à un point tournant. Pour résoudre la crise du logement, maintenir les entreprises locales au pays, stimuler l'entrepreneuriat en rétablissant des conditions équitables pour tous les entrepreneurs et accroître la productivité nationale, nous devons miser sur des modèles éprouvés qui permettent de conserver et de développer la richesse ainsi que le pouvoir décisionnel au sein de nos communautés.

**Le secteur coopératif est prêt à livrer des résultats. En facilitant le financement des coopératives, leur accès aux marchés publics et la mesure de leur impact, le budget de 2026 peut contribuer à bâtir une économie plus résiliente, plus stable et plus équitable pour l'ensemble des Canadiens.**

- [1] Rapport Statistiques Canada, “Le travail autonome et la propriété d’entreprise au Canada : mise à jour sur les entrées et sorties,” <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2025004-fra.htm>
- [2] Rapport de synthèse de la recherche Abacus 2025 “Les Canadiens veulent de la stabilité – les coopératives y répondent,” <https://canada.coop/wp-content/uploads/Etude-dopinion-publique-canadienne-2025-%E2%80%93-rapport-de-synthese-1.pdf>
- [3] FCEI, “Relève des entreprises au Canada : Se préparer au tsunami de successions prévues les dix prochaines années,” <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2022/2022-10-tsunami-de-successions.pdf>
- [4] ISDE, “Profil des PME : Les coopératives au Canada,” [https://ised-isde.canada.ca/site/sme-research-statistics/sites/default/files/attachments/2023/2023-SME-Profile-Co-operatives-in-Canada-fra\\_0.pdf](https://ised-isde.canada.ca/site/sme-research-statistics/sites/default/files/attachments/2023/2023-SME-Profile-Co-operatives-in-Canada-fra_0.pdf)
- [5] Rapport de synthèse de la recherche Abacus 2025 “Les Canadiens veulent de la stabilité – les coopératives y répondent,” <https://canada.coop/wp-content/uploads/Etude-dopinion-publique-canadienne-2025-%E2%80%93-rapport-de-synthese-1.pdf>
- [6] La cible d’un effet de levier de 2:1 constitue une base prudente, avec un potentiel d’atteindre un ratio de 7:1 déjà réalisé par des modèles établis comme le cadre PAGES 2025-2030 du Québec, à mesure que le Fonds se développe.
- [7] ISDE, “Profil des PME : Les coopératives au Canada,” [https://ised-isde.canada.ca/site/sme-research-statistics/sites/default/files/attachments/2023/2023-SME-Profile-Co-operatives-in-Canada-fra\\_0.pdf](https://ised-isde.canada.ca/site/sme-research-statistics/sites/default/files/attachments/2023/2023-SME-Profile-Co-operatives-in-Canada-fra_0.pdf)
- [8] Ibid.
- [9] Xero, “Taux d’imposition des petites entreprises au Canada : guide fédéral et provincial,” (en anglais seulement), <https://www.xero.com/ca/guides/small-business-tax-rates/>
- [10] Voir le mémoire intitulé « Juin 2017 – Règles de la déduction pour petites entreprises de l’ARC à l’article 125 » [https://www.fcf-ctf.ca/fr/fr/library/joint\\_committee\\_submissions.aspx](https://www.fcf-ctf.ca/fr/fr/library/joint_committee_submissions.aspx)
- [11] FCEI, “Relève des entreprises au Canada : Se préparer au tsunami de successions prévues les dix prochaines années,” <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2022/2022-10-tsunami-de-successions.pdf>
- [12] Kruse, D. “La propriété des employés améliore-t-elle la performance?” (en anglais seulement), IZA World of Labor 2022: 311 doi: 10.15185/izawol.311.v2
- [13] Queen’s University Smith Business Insight, “Que se passe-t-il lorsque les employés deviennent propriétaires?” (en anglais seulement) <https://smith.queensu.ca/insight/content/What-Happens-When-Employees-Become-Owners.php>
- [14] Deloitte/Association canadienne d’habitation et de rénovation urbaine/Housing Partnership Canada, “L’impact du logement communautaire sur la productivité,” [https://chra-achru.ca/wp-content/uploads/2023/11/Community-Housing-and-Productivity-Study\\_final.pdf](https://chra-achru.ca/wp-content/uploads/2023/11/Community-Housing-and-Productivity-Study_final.pdf) (en anglais seulement)
- [15] ISDE, “Profil des PME : Les coopératives au Canada,” <https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/rapports-recherche/profil-pme-cooperatives-canada>



Contactez  
[nwanye@canada.coop](mailto:nwanye@canada.coop)

Learn more  
[canada.coop](https://canada.coop)

## À propos de Coopératives et mutuelles Canada (CMC)

CMC est l’association nationale bilingue qui représente les coopératives et les mutuelles de tous types, de toutes tailles et de tous secteurs à travers le pays. L’économie coopérative canadienne regroupe plus de 14 millions de Canadiens et génère annuellement 52 milliards de dollars. Axée sur ses membres et guidée par sa mission, la CMC rassemble de grandes entreprises coopératives, des associations provinciales, des fédérations sectorielles et des coopératives de première ligne afin de bâtir une économie plus coopérative.